

Fiche d'information sur les subventions Changemaker d'«ici. ensemble.» 2025 – 2027

(21.01.2025)

Remarques préliminaires

La Fondation Promotion des langues et de l'éducation (SSuB) a lancé en automne 2021 le programme de soutien «ici. ensemble.». La Fédération des coopératives Migros est la fondatrice de la SSuB.

Le programme de soutien «ici. ensemble.» encourage les initiatives et les projets dans le domaine de la migration et de l'intégration. «ici. ensemble.» attribue des fonds à des projets locaux et régionaux qui rassemblent des personnes d'origines culturelles différentes et renforcent ainsi la cohésion.

Interlocutrice

La SSuB a demandé à la Swiss Academy for Development (SA4D) d'être l'interlocutrice principale et la coordinatrice des requérant-es pour le soutien des projets (responsable du projet).

Questions

Merci d'adresser toutes les demandes (demandes financières, demandes de conseil, etc.) par courriel à l'interlocutrice SA4D : info@ici-ensemble.ch

1. Objet du soutien

Les subventions Changemaker sont lancés pour la période 2025 – 2027 en tant qu'extension du soutien existant d'«ici. ensemble.». L'appel à projets pour les subventions sera ouvert du 27 janvier au 21 mars 2025.

Les subventions Changemaker d'«ici. ensemble.» s'adressent aux organisations d'utilité publique qui s'engagent dans le domaine de l'intégration ou le vivre ensemble sur les thèmes «La vie quotidienne ici et ensemble» et «Grandir ici et ensemble en parlant plusieurs langues».

Nous recherchons des organisations qui, dans leur travail d'intégration, sont prêtes à aborder les deux aspects pertinents suivants et, pour cela, à développer et à mettre en œuvre des idées et des mesures créatives en collaboration avec leurs groupes cibles:

- **Reconnaître et renforcer l'engagement bénévole**
Les personnes engagées sont encouragées et soutenues dans l'exercice de leur engagement bénévole en fonction de leurs besoins. Il y a une transparence dans les responsabilités liées à l'engagement bénévole. Les compétences des bénévoles sont renforcées et leur engagement est valorisé.
- **Promouvoir la coopération sur un pied d'égalité au sein de sa propre organisation**
Les membres de l'organisation portent un regard critique sur les structures organisationnelles. Les informations et les connaissances sont accessibles à toutes les personnes intéressées. La diversité dans les organes de décision est évaluée et développée. Les processus décisionnels au sein de l'organisation sont revus de manière à ce que les groupes cibles veuillent et puissent participer davantage aux décisions.

Les subventions Changemaker peuvent inclure, entre autres, les éléments suivants:

- Aide financière d'un montant total de CHF 60 000 à CHF 150 000, versée sur une période de trois ans (2025 – 2027).
- Évènement de lancement le 22 mai 2025
- Accompagnement professionnel via l'organisation d'échanges et d'ateliers et la mise à disposition de conseils visant à soutenir les projets sur les thèmes «Reconnaître et renforcer l'engagement bénévole» et «Promouvoir la coopération sur un pied d'égalité au sein de l'organisation».
- Droit de la direction du programme de rendre visite aux responsables des projets sur place une fois par an.

La condition préalable à l'octroi d'une subvention Changemaker est la conclusion d'un contrat séparé entre la SSuB et l'organisme responsable du projet, qui règle en particulier les obligations et prestations concrètes des parties prenantes.

2. Critères de soutien

2.1 Critères formels

Objectifs et structure de l'organisme responsable du projet:

- Par son offre, l'organisme responsable du projet contribue à la migration et à l'intégration.
- L'organisme responsable du projet présente une forme juridique d'utilité publique (p. ex. association, fondation, coopérative). Aucun soutien n'est accordé à des particuliers ou à des organisations à but lucratif.
- L'organisation a son siège en Suisse et ses activités s'adressent à la population vivant en Suisse.
- Il est possible de prouver que l'organisme responsable du projet est actif depuis au moins 2 ans.
- Les documents pertinents contenant les informations sur la structure organisationnelle sont disponibles (statuts, comptes annuels, rapport annuel, organigramme).
- Les responsabilités entre le comité directeur et les personnes chargées des tâches opérationnelles sont séparées.

Contributions de soutien et plan de financement:

- Le montant demandé se situe dans les limites des montants communiqués.
- Le budget est calculé de manière réaliste et montre à quoi les subventions seront utilisées sur trois ans.
- Les organismes responsables des projets bénéficient d'une large assise financière. La demande d'autres moyens financiers ou de prestations de partenaires est mentionnée dans la requête.

2.2 Critères de contenu

Critères pour l'offre de l'organisme responsable du projet:

- **Pertinence sociale**
L'organisation apporte une valeur ajoutée avérée dans le domaine de la migration et de l'intégration, dans l'un des domaines suivants:

- «La vie quotidienne ici et ensemble»: des associations, centres de rencontre, groupes, binômes et réseaux qui réunissent des personnes d'horizons et de cultures différents – et renforcent ainsi la cohésion sociale.
- «Grandir ici et ensemble en parlant plusieurs langues»: des offres qui encouragent les enfants de 6 ans maximum et leur famille à parler leurs langues familiales aussi en dehors de chez eux – et favorisent ainsi la diversité au sein de la société.

L'organisation a donc une pertinence sociale dans le domaine de la diversité culturelle en Suisse.

Critères pour les idées sur les thèmes « Reconnaître et renforcer l'engagement bénévole » et « Promouvoir la coopération sur un pied d'égalité au sein de sa propre organisation » :

- **Axé sur les objectifs**
Les organismes responsables indiquent les idées et les mesures spécifiques qu'ils développent pour atteindre les objectifs principaux.
- **Ambitieux et minutieux**
Les projets sont ambitieux dans le changement qu'ils visent et soigneusement conçus.
- **Réalisable**
Les projets sont planifiés de manière réaliste et peuvent être mis en œuvre dans les délais prévus.
- **Participation**
Les membres de l'organisation qui participent au développement sont impliqués dans la planification et la mise en œuvre.

2.3 Critères d'exclusion

Sont exclus du financement par les subventions Changemaker:

- Soutien aux particuliers et/ou organisations à but lucratif
- Organisations étatiques, à moins qu'elles ne demandent une subvention conjointement avec une organisation à but non lucratif
- Écoles publiques et privées
- Organisations et projets basés à l'étranger
- Contributions aux frais de location ou de matériel
- Activités en cours liées au projet qui ne sont pas l'objet de la subvention
(> Les demandes pour la mise en œuvre d'activités de projet peuvent être soumises via les contributions de soutien affaires sociales (projets et initiatives) ou les Mini-Grants)
- Mesures de communication qui ne sont pas l'objet de la subvention
- Projets qui ne poursuivent que des objectifs internes à l'institution, sans pertinence sociale
- Les projets ou organisations ayant les orientations thématiques suivantes ne seront pas soutenus: santé physique, prestations médicales, recherche ou congrès, éducation formelle (également: camps scolaires)

3. Subventions multiples

Pour chaque organisation, deux subventions au maximum peuvent être versées pour deux projets différents par année.